

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'affaire Rochette

M. LEPINE RELEVÉ DU SECRET PROFESSIONNEL

Paris, 16 novembre. — M. Clémenceau a adressé la lettre suivante à M. Lépine pour le dégager du secret professionnel :

« Non cher préfet et ami, j'ai été entendu ce matin par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Rochette. Le président de la commission après m'avoir fait connaître que vous aviez refusé de vous expliquer sur la conversation que nous avons eue à ce sujet au ministère de l'intérieur, m'a demandé de vous relever du secret professionnel. J'ai répondu que c'était un devoir puisque vous étiez responsable devant moi, tandis que j'étais, moi, responsable devant la Chambre, dont la commission d'enquête est l'amanon. J'aurais voulu, comme il convient votre réserve, mais pour que ma responsabilité puisse selever normalement, il est nécessaire que vous parliez sans aucune réserve. Le vote inverse donc formellement à dire tout ce que vous savez. »

G. CLÉMENCEAU.

L'OPINION DE JAURES

M. Lépine ne se retire pas son sentiment sur l'affaire Rochette, venant de faire un grand voyage et que le champ des investigations se prolonge.

M. Lépine, dit-il, se retire pas son sentiment sur l'affaire Rochette, venant de faire un grand voyage et que le champ des investigations se prolonge.

Une bombe dans un parapluie

Paris, 16 novembre. — Au cours d'une perquisition faite par M. Lépine, dans la chambre de M. H. L., il fut découvert une bombe à main armée, qui fut saisi par les agents de la justice.

Une bombe à main armée, qui fut saisi par les agents de la justice.

Les Retraites Ouvrières

Une importante conférence au ministère de l'intérieur

Paris, 16 novembre. — Une conférence s'est tenue aujourd'hui au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Brand, directeur du Bureau, pour délibérer sur les conditions de dissolution des retraites ouvrières, les modalités de leur versement, les modalités de leur versement, les modalités de leur versement.

La guerre à la laïque

Paris, 16 novembre. — L'abbé Lassin, curé de Saint-Jacques, a été condamné par le tribunal correctionnel à 50 francs d'amende et à deux jours d'arrêt pour avoir exigé des parents à l'école de payer les livres de leurs enfants, les livres de leurs enfants, les livres de leurs enfants.

COURS DES COTONS

Le Havre, 16 novembre. — Cote de mars des cotons : Indienne 50 francs, ventes 5000. — Novembre 50.75. — Décembre 50.75. — Janvier 50.75. — Février à Avril 50.75. — Mai 50.75. — Juin 50.75. — Juillet 50.75. — Août 50.75. — Septembre 50.75. — Octobre 50.75.

Tolstoï est mort

IL A SUCCOMBÉ HIER A ASTAPOVO, OU LA MALADIE L'AVAIT CONTRAINT DE S'ARRÊTER

L'émotion que nous signalons d'autre part dans l'Etat de santé du grand écrivain russe ne s'est nullement démentie. Le penseur de génie s'est éteint. Avec la dépêche annonçant cette triste nouvelle qui met en deuil l'humanité tout entière.

16 novembre. — Ce matin une consultation de trois médecins a été faite par les praticiens constatant avec plaisir que le patient avait commencé à s'améliorer. L'état général était meilleur. Les convulsions sanguinolentes avaient cessé.

M. Tolstoï se tenait constamment au bord du lit, et se soulevait péniblement pour aller à la toilette. On ne pensait pour le moment de lui donner que des boissons liquides. Le malade avait beaucoup perdu de poids. La température était élevée. Les convulsions sanguinolentes avaient cessé.

Le mauvais temps et les inondations

LA CRUE DE LA SEINE

Paris, 16 novembre. — Il y a de nombreuses heures que la Seine est en crue. Les eaux ont monté de plusieurs mètres. Les inondations sont considérables. Les cultures sont détruites. Les communications sont coupées.

La crise anglaise

LE GOUVERNEMENT CONSEILLERAIT LA DISSOLUTION POUR LE 25 NOVEMBRE

Londres, 16 novembre. — Le conseil de cabinet s'est réuni à Downing street à 3 h. 30 et s'est prolongé jusqu'à 11 heures.

On croit que M. Asquith a communiqué à ses collaborateurs les résultats de son entretien avec le roi.

A la Chambre des Lords, on repousse une motion de lord Lansdowne, qui demandait que le gouvernement introduise un projet de loi concernant le veto des lords.

L'affaire Duez

POITEL DEVANT LA COUR D'ASSISES

Paris, 16 novembre. — Devant la cour d'assises présidée par M. le conseiller Berthelot, a comparu aujourd'hui un ancien député de M. Duez, le comte Eugène Poitel, accusé de complicité dans l'affaire Duez.

Le jury a rendu son verdict à 10 heures.

Tolstoï

entrée du travail manuel. Il avait à peine dix ans. Il était d'une nature douce et sensible. Il avait une grande sensibilité et une grande sensibilité.

— Où est-ce que tu vas ? — A la messe.

— Pourquoi ? — Parce que c'est la messe.

— Où est-ce que tu vas ? — A la messe.

— Pourquoi ? — Parce que c'est la messe.

A LILLE

Le dram. mystérieux de la rue du Quai

La femme Lequien observe le malin le plus complet

EN PRESENCE D'HANOCO UNE PERQUISITION EST OPEREE AUX BAINS PARISIENS. — DES CARTOUCHES ET DES LETTRES SONT SAISIES.

La tragédie sanglante et ténébreuse de la rue du Quai, continue à passionner l'opinion. Nous avons dit hier les résultats de l'autopsie. Quatre balles ont atteint Lequien. Celle qui a déterminé la mort a pénétré sous l'omoplate droite, a perforé le poulmon et sectionné la carotide.

L'EXCUSE D'HANOCO

Pour la femme Hanoco prétend qu'il a été victime de la femme Lequien. Il prétend qu'il a été victime de la femme Lequien. Il prétend qu'il a été victime de la femme Lequien.



HANOCO

UNE PERQUISITION

Une perquisition a été faite hier matin aux Bains Parisiens. On a saisi plusieurs lettres et des cartouches.

LE TOUT CA, C'EST DE TA FAUTE !

Un homme a été arrêté hier pour un délit de violence. Il a été condamné à plusieurs mois de prison.

LE DÉLIT CARTOUCHES, QUELQUES PAPIERS

Un homme a été arrêté hier pour un délit de violence. Il a été condamné à plusieurs mois de prison.

LE NOUVEAU

Un homme a été arrêté hier pour un délit de violence. Il a été condamné à plusieurs mois de prison.

D. — Le gouvernement avait-il besoin, pour le défendre contre des reproches de ce genre, de mettre en mouvement la préfecture de police ?

M. LEPINE A AGI SEUL

R. — La préfecture de police est subordonnée au parquet ; elle n'a aucun pouvoir en dehors de lui, et dans cet ordre d'idées j'ai dit au préfet de ne pas de voir son chef judiciaire s'assurer que les choses se passent conformément avec le désir qu'on en finisse avec cette affaire.

D. — M. Lépine, après avoir quitté votre cabinet, est-il revenu vous dire qu'il avait dans la journée trouvé un plaignant ?

R. — Pas du tout. Il est possible qu'il m'ait dit plus tard que Rochette avait été arrêté, je ne m'en souviens pas.

D. — M. Yves Durand nous a dit que M. Lépine lui avait donné l'ordre de trouver un plaignant dans l'après-midi. M. Lépine ne vous a-t-il rien dit qui vous fit pressentir que c'était l'opération qui allait être faite ?

R. — L'ordre ne m'a été pas venu de lui proposer une opération illégale. Si elle m'avait été venue, il aurait repoussé avec énergie.

D. — Comment se fait-il que, s'agissant de mettre fin à un état d'incertitude qui vous indignait, aucun nom n'ait été prononcé jusqu'à ce que les entraves mises à l'action de la justice a été levée ?

R. — Je n'ai pas dit que la justice fut entravée par l'action parlementaire. J'ai dit que le bruit en courait. Le bruit en courait. Le bruit en courait.

L'ECLIPSE DE LUNE

Elle eut lieu hier, de dix heures du soir à deux heures du matin, ainsi que nous l'avait prédit les Astronomes.

Hier, beaucoup de gens ont regardé la lune.

C'est un spectacle qui a attiré beaucoup de monde. Les astronomes ont observé les phases de l'éclipse. Les astronomes ont observé les phases de l'éclipse.

ON ENTENDRA M. LEPINE VENDREDI

La commission s'est réunie à vendredi matin pour entendre M. Lépine, préfet de police.

COMMENT LE PREFET DE POLICE INTERPRÈTE SES INSTRUCTIONS

D. — Vous avez reçu, hier, de la part de M. Lépine, des instructions relatives à la conduite de la justice. Comment les interprétez-vous ?

R. — Je n'ai rien vu de la part de M. Lépine. Je n'ai rien vu de la part de M. Lépine. Je n'ai rien vu de la part de M. Lépine.

et moi au sujet de l'affaire Rochette. J'en donne ma parole d'honneur.

LES INSTRUCTIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL A M. LEPINE

« Je fais donc venir le préfet de police à mon cabinet. Je lui dis l'essentiel de ce que j'ai dit au préfet de police. Je lui dis l'essentiel de ce que j'ai dit au préfet de police.

« M. le préfet de police me répondit : « Je n'y puis rien. Tant qu'il n'y a pas de plainte présentée, le parquet est impuissant. »

« Je lui dis : « Voyez le parquet ; il faut en finir. »

« J'ajoutai dans la conversation : « Crovez-vous que Rochette est un innocent et qu'il n'est pas coupable ? C'est un honnête homme qui fait courir les plus grands dangers à l'épargne. (En ces jours, nous aurons une catastrophe.)

« Les mots « voyez le parquet » sont mes paroles textuelles. Ils démontrent que je n'ai donné aucun ordre à M. Lépine. Cela voulait dire : « Voyez les gens à qui vous êtes venu chercher et arrêtez-les. »

« Nous passerons à d'autres sujets. Notre conversation n'avait pas duré dix minutes. M. Lépine partit. M. Lépine partit. M. Lépine partit.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE. N. 61

L'EXPIATION

par Charles Mérouvel

Il n'est pas de Poitou dans ses parties les plus arrières, pas de Lozère avec ses montagnes d'ardoises, pas de Landes avec leurs immenses pins, pas de Champagne avec son épithète indolente, — nous ne parlons pas de la Solagne, un Eldorado sablonneux que l'on trouve partout, — pas de la Corse rustique où tout vous manque à la Corée, comme si vous étiez transporté subitement dans une terre déserte, vers le Pôle arctique ou les impasses du Greenland.

C'est en s'appuyant sur eux habitant d'Urbachon ou de Pompadour que tout le bas Liorain s'élevait.

Mais Dieu qu'on nous représente comme misérabiliste ou le pas été pour les gens de Trainac et des lieux circonvoisins.

— Dissolution des démolitions à l'égard de mesure avec un accent plus pitoyable, à mesurer que l'approchement de la résidence du général. C'est l'immensité de la misère ! Nous nous enfoncez dans un Sahara silencieux et pire que l'autre avec son air mou qui ne mouille le nez.

Il grelotait dans son paletot suffoquant pour le froid de la saison, insuffisant pour l'humidité acide de cette région fertile.

Pontis, enfoncé dans ses réflexions, regardait le silence. Une contraction de plus en plus violente se faisait de la demeure de sa bien-aimée. Une tristesse profonde l'envahissait.

L'ASPECT DE CES LIEUX DÉSOLÉS

L'aspect de ces lieux désolés et tellement ment il pourra t'y dissimuler sa présence.

Le lieutenant, au contraire, avait une présence d'esprit qui ne l'abandonnait pas. Merve et sourieux au début du voyage, il était joyeux d'arriver au terme de l'expédition.

Les deux jeunes gens quittèrent le chemin de fer à Lubersac. Là, ils firent une halte à l'auberge d'ailleurs, une sorte de pensionnat où l'on se repose et se rafraîchit.

Un vicieux cheval attelé à cette machine les conduisit sous la main d'un garçon d'auberge, en franchissant avec un bruit d'acier les divers engrenagements — le cocher ne lui ménageait pas sous une forme dépourvue de bienveillance — les montées abruptes et les descentes à pic de ce canton accidenté.

De Trainac avait fixé, armé d'une carte de poche, la limite de sa course à une bourgade située à trois lieues de Trainac et à une heure environ du village de Saint-Saturin, où demeurait la petite gendarme de chèvrès désignée dans la lettre de la comtesse.

Vers trois heures de l'après-midi, le carrosse des deux voyageurs s'arrêta dans le bourg de Villefossé, à la porte d'une hôtellerie qui ne leur promettait point un confort de premier ordre. Son enseigne allégorique : « Au Chat haut en état de triste allure.

Par la porte entre-bâillée, une fumée épaisse, mélange de bois humide et de bûches mouillées dans la cheminée et de l'âtre brûlant dans des pots noircis par l'usage, s'échappait, répandant des parfums que Charlin n'eût point mis en bouteille.

Devant le feu, à une broche longue comme

UN NALLERARD, ROUSSEMENT LES ÉTÉRIELS

chevreaux du pays, deux chiens gémissants, deux squelettes de chats éparpillés en tas de saumure, deux squelettes de chats éparpillés en tas de saumure.

— Où est-ce que tu vas ? — A la messe.

— Pourquoi ? — Parce que c'est la messe.

— Où est-ce que tu vas ? — A la messe.

— Pourquoi ? — Parce que c'est la messe.